

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC ÉCRIT

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 2 août 2021 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par madame Cynthia Belley pour une propriété située au 231, rue de l'Alizé, Saint-Honoré;

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande consiste à lotir un terrain ayant une largeur de 38.72m contrevenant au règlement de lotissement 708 qui permet une largeur maximale de 30.5m pour les emplacements complètement desservis.

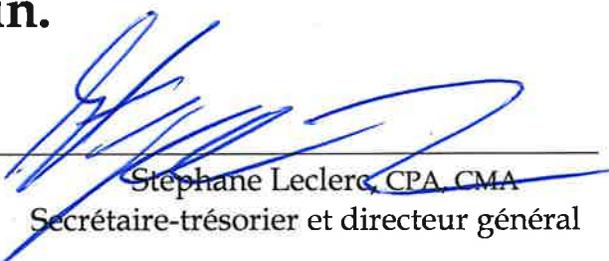
DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

Rue de l'Alizé, Saint-Honoré.

Le projet de résolution est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.ville.sthonore.qc.ca / actualités / information municipale COVID-19](http://www.ville.sthonore.qc.ca/actualites/information_municipale_COVID-19) ou au bureau de la Ville au 3611, boulevard Martel.

Les commentaires écrits doivent être transmis par courriel à l'adresse: admin@ville.sthonore.qc.ca avant le 23 juillet 2021.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce vingt-deuxième jour de
juin deux mille vingt et un.**



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 22 juin 2021, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22^{ème} jour de juin 2021.

